

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA LIGUE BRETAGNE DE VOILE
13 Mars 2021 - Visioconférence

Accueil 9h00

Scrutateur désigné par le Bureau de la Ligue : Jacqueline Palin présidente du CROS Bretagne.

Début des travaux à 9h30.

Jean Claude Menou, Secrétaire Général de la Ligue Bretagne de Voile ouvre l'Assemblée Générale.

Je vous remercie d'être présent lors de l'assemblée générale de Ligue en Visioconférence qui est enregistrée.

Les micros sont coupés et les questions sont à poser à travers le module de Questions/Réponses qui seront transmises par les permanents de la Ligue.

Je remercie les représentants invités à cette Assemblée Générale :

- M. Edward RUSSO, Trésorier de la FFVoile,
- Jacqueline PALIN, Présidente du CROS Bretagne – Scrutateur officiel de cette AG
- Jean KERHOAS, Président de NEB)
- Michel KERHOAS, Président du Pôle Course au Large
- Francois JAOUEN, Président des Pôles Espoir et France Voile Légère Brest
- Jean bernard LE BOUCHER, Président de la classe Figaro
- Stephane MESSAGER, Directeur BPGO Brest
- Luc Bodenan, référent BPGO à la Ligue

Parmi les personnalités excusées, je voudrais citer :

- M. Loic CHESNAIS-GIRARD, Président Région Bretagne,
- M. Pierre POULIQUEN, Vice-président de la Région en charge des sports et de la jeunesse,
- Mme Anne GALLO, Vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine et des voies navigables,
- Fabrice DAUMAS, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Cecile MARTIN BOUTELIER, Directrice du Campus Sport Bretagne

Jacqueline Palin se présente, en tant que scrutatrice.

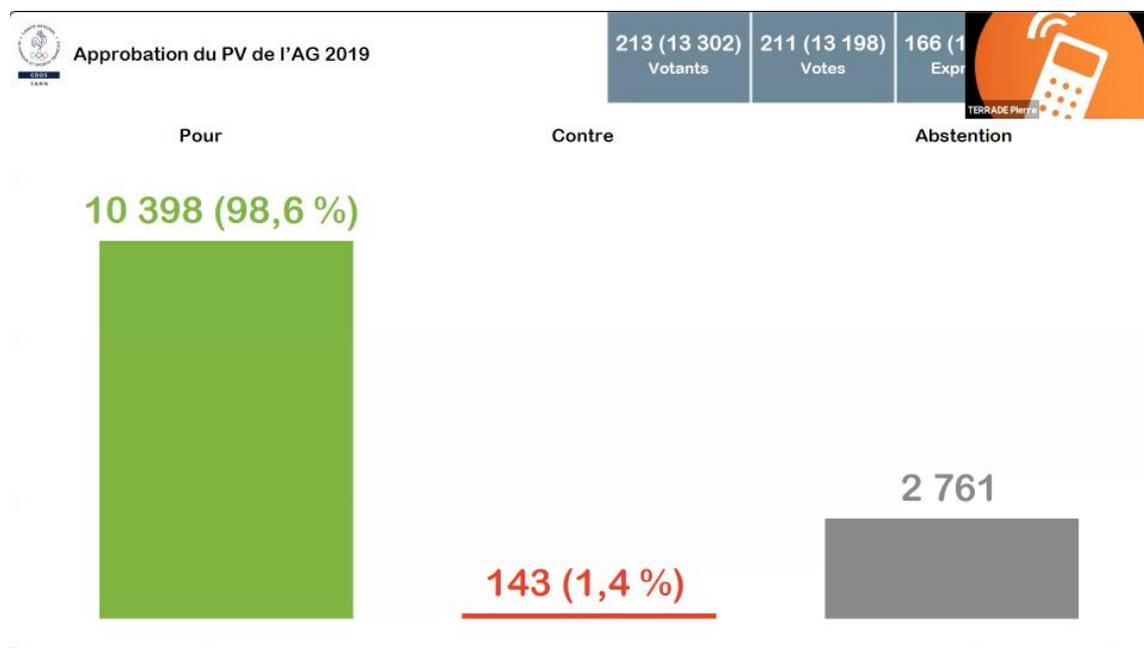
Jean Claude Menou fait la présentation de l'ordre du jour et des modalités de vote via l'application Quizzbox. Un vote test est proposé aux représentants pour la prise en main de l'outil de vote.

Représentation Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2021 :

- 57 Clubs sur 171 possibles.
- 221 représentants des associations sur 274
- 27 représentants des établissements sur 61

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale de Ligue 2019 :

Vote de l'approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2019



Rapport moral du Président Bruno Le Breton :

Présente son rapport par une vidéo.

Cf. : document Assemblée Générale 2020

Rapport des commissions :



Rapport des commissions

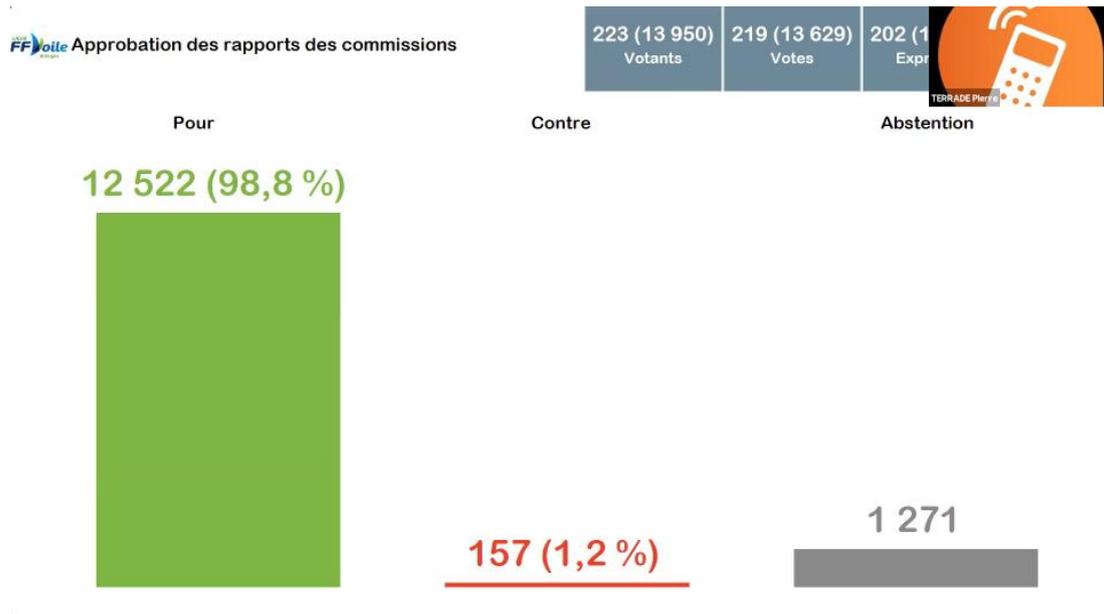
- Voile à l'école : Pierre LE BOUCHER
- CESE, Formation, Spots Nautiques : Patrick BERNARD
- Voile Légère : Pierre GUEUTIER
- Compétition Kiteboard : Fred RALEC
- Paravoile : Janick LE MOAL
- Voile Habitable, Pôle Espoir Inshore, Tour de Bretagne : Bernard BOCQUET
- Arbitrage : Guy TOUREAUX
- Voile Radio Commandée : Annick MARTIN
- Pôle France – « Pôle Espoir » Brest : François JAOUEN
- Pôle France Port La Foret : Michel KERHOAS

www.voile-bretagne.bzh

Cf. : document Assemblée Générale 2020

Approbation des rapports des commissions :

Vote de l'approbation des rapports des commissions :

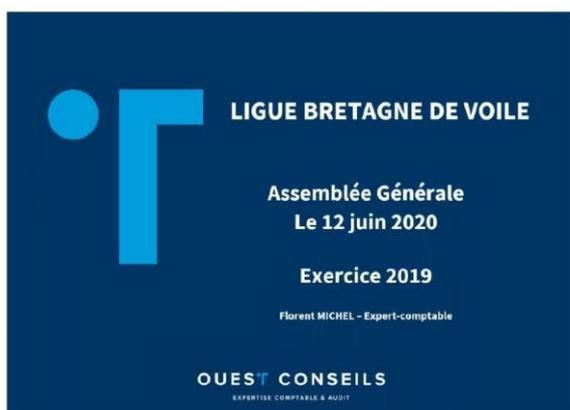


Vote arrêté à 10h57

Présentation des comptes :

- Trésorière : Séverine Le Floch
- Trésorier adjoint : Noël Dahirel
- Expert-Comptable : Florent Michel – Cabinet Ouest Conseil
- Commissaire aux comptes : Stéphane Quéré – Cabinet Geirec

Severine remercie Jehanne pour la qualité du travail fournit et sa rigueur. La parole est a Florent Michel, du Cabinet Ouest Conseil.



Sommaire

1. Les chiffres clés de l'exercice
2. La répartition des produits
3. Les subventions
4. Affectation des charges
5. Le bilan
6. Conclusions

Les chiffres clés de l'exercice

MICHEL

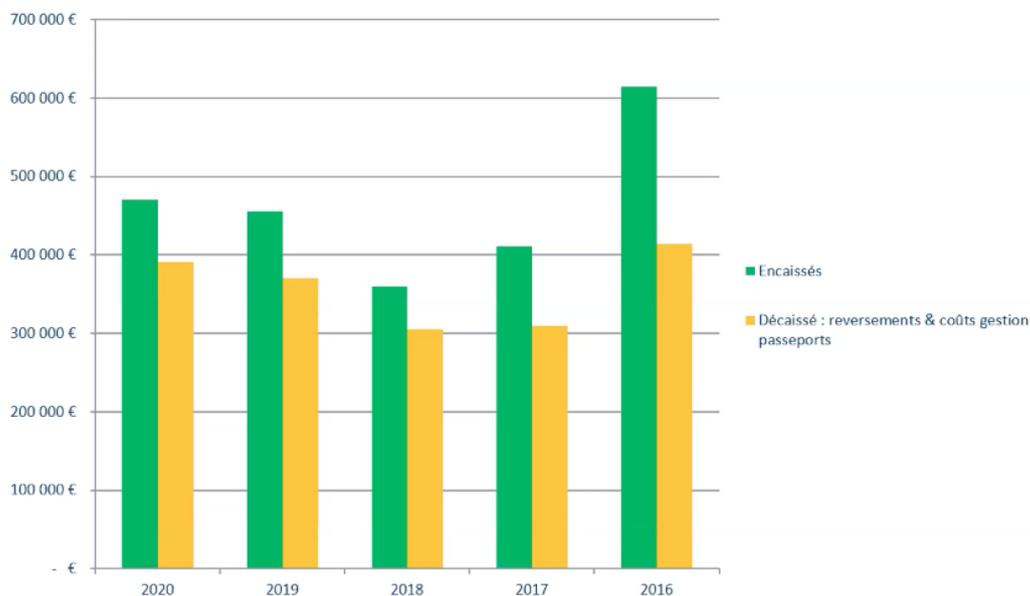
- Le compte de résultat

	PRODUITS	CHARGES		RÉSULTAT ANALYTIQUE Avec imputation frais structure
		Coûts directs	Coûts indirects Répartition résultat structure	
FORMATION	31 219 €	22 324 €	14 536 €	- 5 641 €
PASSEPORT BRETAGNE	480 929 €	391 330 €	29 072 €	60 527 €
CHAMPIONNAT DE FRANCE	16 769 €	2 124 €	7 268 €	7 377 €
CESE	0 €	25 090 €	3 634 €	- 28 724 €
STAGES	25 419 €	34 147 €	10 902 €	- 19 630 €
TOUR DE BRETAGNE 	0 €	2 511 €	7 268 €	- 9 779 €
STRUCTURE	290 742 €	363 423 €		
TOTAL	845 078 €	840 949 €		4 129 €

↓
Les passeports et la formation absorbent 60 % des frais de structure

3

Les chiffres clés de l'exercice

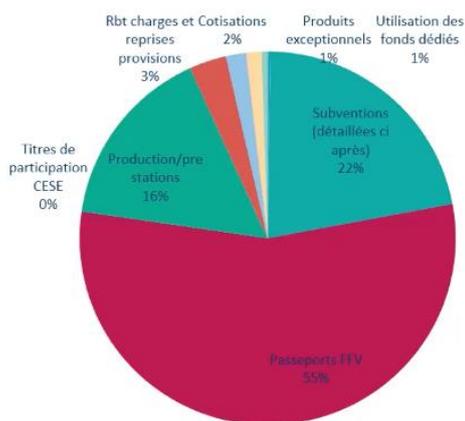


Avant imputation des coûts de structure.

Fonds de roulement	76 752 €	86 079 €	81 182 €	120 561 €
Fonds associatifs	137 919 €	149 801 €	148 564 €	164 258 €
Fonds de roulement/Budget	1,79 mois	1,91 mois	1,58 mois	2,31 mois

La répartition des produits

MICHEL

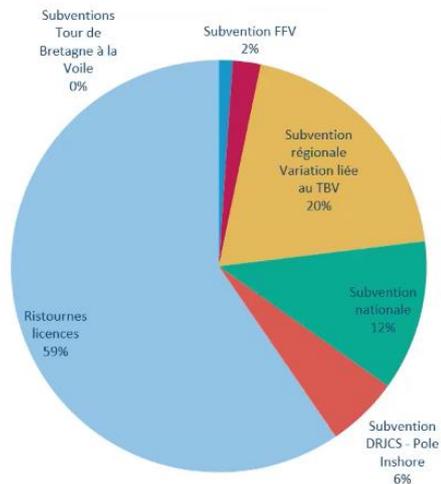


Postes	2020	2019	2018
Subventions (détaillées ci après)	184 785 €	354 975 €	193 219 €
Passeports FFV	467 947 €	446 809 €	427 812 €
Titres de participation CESE	- €	38 819 €	38 183 €
Production/prestations	135 116 €	275 013 €	49 458 €
Rbt charges et reprises provisions	27 026 €	44 853 €	60 687 €
Cotisations	14 535 €	14 535 €	14 620 €
Production immobilisée	- €	- €	- €
Produits financiers	364 €	738 €	680 €
Produits exceptionnels	10 964 €	152 748 €	37 396 €
Utilisation des fonds dédiés	4 343 €	15 000 €	- €
Total	845 080 €	1 343 490 €	822 055 €

- Baisse globale des produits à rapprocher du Tour de Bretagne à la Voile organisé en 2019
- Reprise des fonds dédiés comptabilisés en 2018.

Les subventions

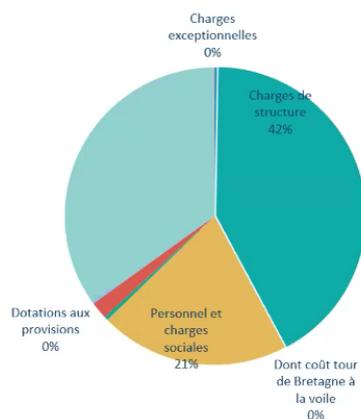
MICHEL FLO




Postes	2020	2019	2018
Subventions Tour de Bretagne à la Voile	- €	64 000 €	
Subvention FFV	4 050 €	51 278 €	8 997 €
Subvention régionale Variation liée au TBV	37 000 €	80 353 €	41 500 €
Subvention nationale	22 055 €	16 500 €	8 000 €
Subvention DRJCS - Pole Inshore	10 500 €	9 500 €	7 000 €
Ristournes licences	111 180 €	133 344 €	127 722 €
	184 785 €	354 975 €	193 219 €

Affectation des charges

MICHEL FLO




Postes	2020	2019	2018
Charges de structure	343 641 €	728 728 €	391 425 €
↳ Dont coût tour de Bretagne à la voile	- €	195 560 €	- €
Personnel et charges sociales	167 753 €	150 693 €	146 258 €
Impôts et taxes	3 462 €	3 185 €	2 539 €
Dotations aux amortissements	15 397 €	8 667 €	9 396 €
Dotations aux provisions	2 362 €	136 114 €	
Reversements subventions et passeports	283 489 €	276 122 €	266 521 €
Charges exceptionnelles	871 €	11 400 €	21 546 €
Reports en fonds dédiés	23 974 €	31 800 €	15 000 €
	840 949 €	1 346 709 €	852 685 €

T Le bilan : une photographie du patrimoine au 31/12

MICHEL

A. Actif : ce que possède l'association

- Les immobilisations correspondent aux investissements après déduction

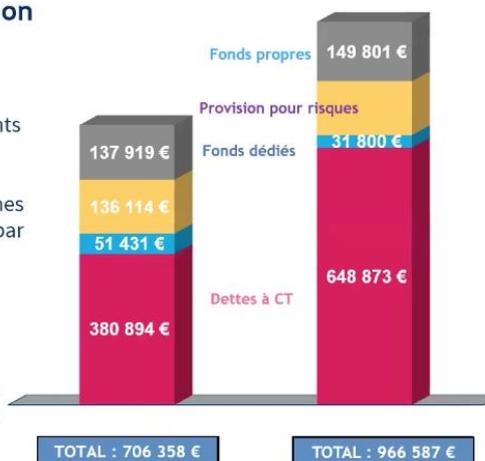
Immobilisations 63 722 €
Stocks 1 700 €

T Le bilan : une photographie du patrimoine au 31/12

MICHEL

B. Passif : ce que doit l'association

- Les fonds propres comprennent
 - Les réserves
 - Les subventions d'investissements
- Provision pour risque
 - Non reversement des ristournes sur licences délivrées en 2019 par la FFV
- Fonds dédiés
 - Stage féminin : 1 880 €
 - Com. Arbitrage : 1 250 €
 - Pole Inshore : 24 218 €
 - Handisport : 24 083 €
- Autres dettes
 - Stock de points sur les ristournes matériels à hauteur de 151 291 €



T Conclusions

MICHEL

- Le diagnostic
 - La Ligue présente un résultat équilibré**
 - Maintien du fonds de roulement : 86 079 € contre 81 182 € en N-1.
 - Soit 1,50 mois de budget
 - Contrôle interne et de gestion efficace alimenté par des tableaux de bord analytiques réguliers.

Ouest Conseils Brest
6 rue Jacques Dagblanc
CS 50127
29803 BREST CEDEX 9
Tél. 02 98 44 25 32
contactbrest@ouestconseils.fr

Ouest Conseils Lorient
Rue du Sous-Marin Vénus
56323 LORIENT CEDEX
Tél. 02 97 82 78 00
contactlorient@ouestconseils.fr

Ouest Conseils Vannes
« Golfe Affaires »
36 A, Bd de la Résistance
Allée de Tréhouanc CS 92092
56003 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 26 73 00
contactvannes@ouestconseils.fr

Ouest Conseils Quimper
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER CEDEX
Tél. 02 90 90 00 29
contactquimper@ouestconseils.fr

Ouest Conseils Auray
8, Rue Pierre de Coubertin
BP 80117
56401 AURAY CEDEX
Tél. 02 97 24 22 00
contactauray@ouestconseils.fr

Ouest Conseil Muzillac
11 Rue Richemont
56190 MUZILLAC
Tél. 02 97 41 61 28
secretariat@ouestconseils.fr

OUEST CONSEILS
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Remerciements de Florent Michel, à Séverine Le Floch et aux équipes pour la tenue des comptes.

Stephane Quéré pour le Cabinet Geirec, prend la parole

ASSOCIATION LIGUE BRETAGNE DE VOILE

Siège social : 1, Rue de Kerbriant
29200 BREST

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020



SAS GEIREC
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale Ouest
 Atlantique
 276, rue de Châteaugiron - CS 70308
 35003 RENNES cedex



Association Ligue Bretagne de Voile - Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2020

Aux membres de l'association Ligue Bretagne de Voile,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE BRETAGNE DE VOILE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés aux paragraphes suivants de l'annexe des comptes annuels :

Paragraphe Changement de méthode. Il y est précisé les modalités d'application par l'association du règlement ANC 2018-06 à compter du 1^{er} janvier 2020 et ses impacts comptables sur les comptes de l'exercice. Il y est mentionné également les raisons pour lesquelles ce même référentiel a été appliqué à la présentation de l'exercice précédent et les impacts en termes de présentation du résultat d'exploitation 2019.

Paragraphe Informations générales complémentaires. Il y est mentionné l'existence d'un litige avec la Fédération Française de Voile au sujet des ristournes 2019 et du maintien en compte de la provision pour risques et charges de 136 114 €. Sg

2



Association Ligue Bretagne de Voile – Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2020

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la réparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association notamment soulignées au paragraphe d'observation ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Sy

3



Association Ligue Bretagne de Voile – Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2020

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

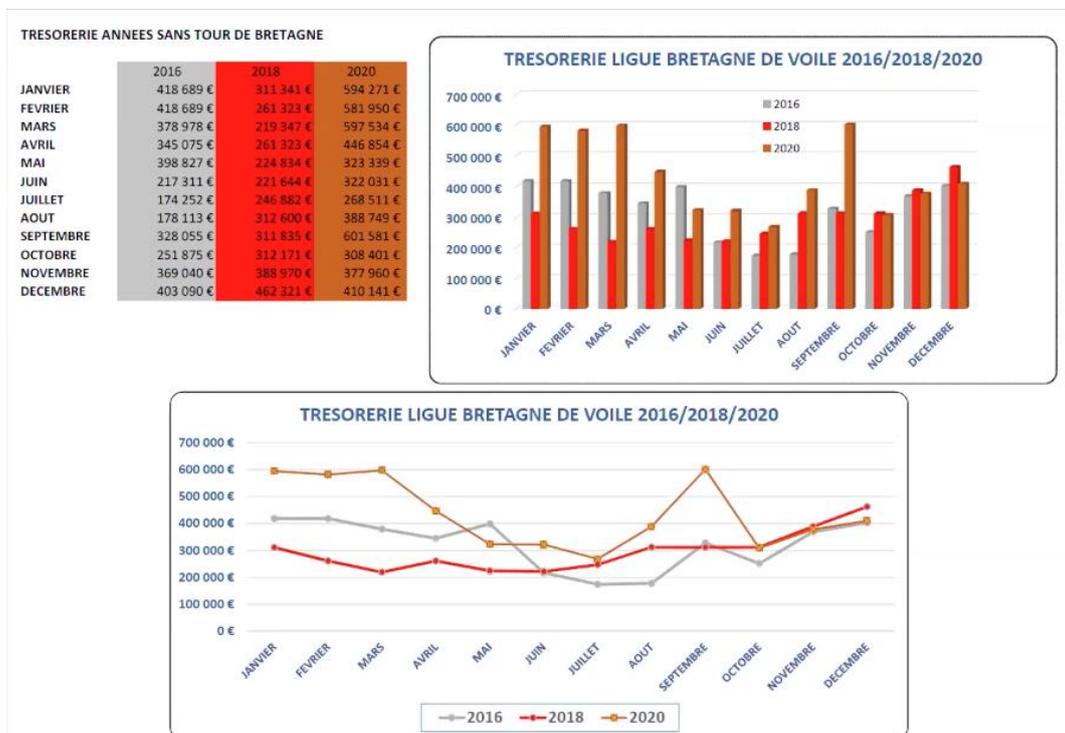
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre les procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Sy

4

Le Cabinet Geirec, remercie Florent Michel et des équipes de la Ligue pour la tenue des comptes, et certifie que les comptes sont réguliers et sincères.

Présentation de la trésorerie par Severine sur les différentes années sans Tour de Bretagne



Question : Quelle est la raison de + 11 % de masse salariale

Réponse de Séverine Le Floch : Depuis 2 ans il y avait 2 secrétaires en arrêt maladie. Il y a eu un départ en rupture conventionnelle pour Pauline et un retour de congé maladie pour Sophie. De ce fait il y a une augmentation de masse salariale. Le budget du salaire d'Antoine est réparti sur les budgets des commissions.

Intervention de Ed Russo : Merci Severine , merci Bruno de me laisser intervenir, bonjour a toutes et a tous ; je souhaiterais intervertir sur le sujet des ristournes afin que tous soient clair sur le sujet. Le sujet est relativement simple ; la Ffvoile vend des licences chaque année et reverse une aide, ce que l'on appelle des ristournes, aux Ligues à hauteur de 26,5 % du prix des licences adultes et jeunes, et environ 65 % des produits des passeports voile. Depuis 50

ans la Fédération procède ainsi, encaisse des recettes et reverse une aide au Ligue sans interruption.

Le référé que la Ligue a déposé, ce qui est une première dans l'histoire du sport qu'une Ligue dépose un référé contre une Fédération, demande une double année d'aide. Comme la Fédération a versé chaque année une aide à la Ligue de Bretagne, comme à tout autre Ligue, cela revient à dire qu'il faut demander aux licenciés une deuxième année de licence pour pouvoir verser une deuxième année de ristourne, sinon cela est impossible.

Ce que le référé de la Ligue revient à dire est de demander aux Fédérations de demander aux licenciés une deuxième année de licence pour verser une deuxième année de ristourne à la Ligue. Voici la position qui est manifestée dans le référé de la Ligue de Bretagne et qui n'a rien à faire dans le litige entre la Fédération et la Ligue de Bretagne. Voilà la situation. Merci Severine, merci Bruno.

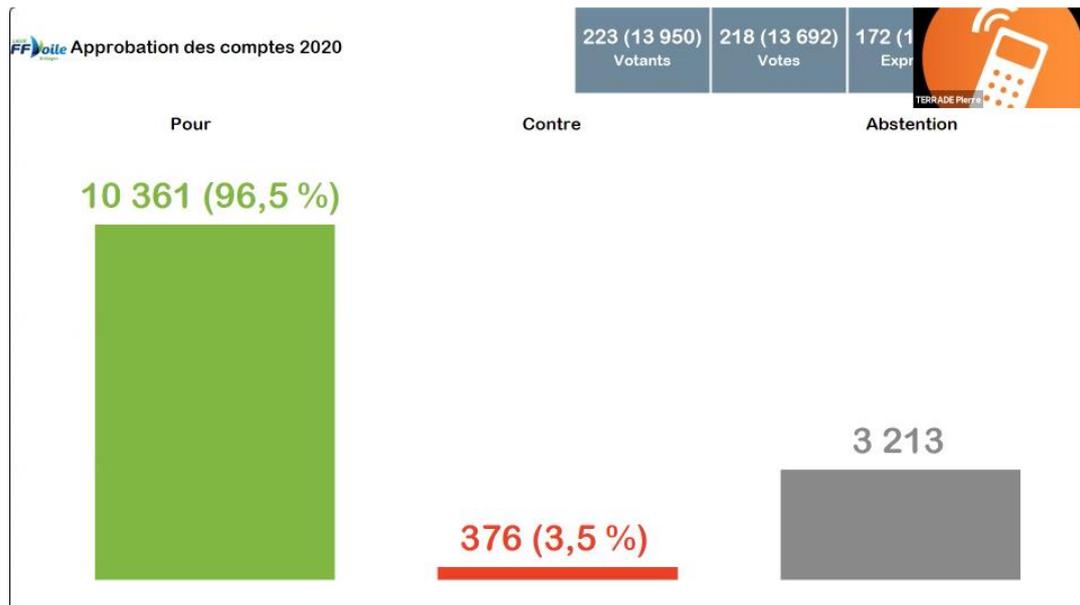
Bruno Le Breton intervient : Je vais intervenir rapidement. Merci Ed pour ton intervention. Je pense que nous avons un point de divergence sur l'explication que tu as donné. La Ligue Bretagne de Voile, et nous n'allons pas refaire l'histoire, n'est pas la seule Ligue qui s'interroge sur ce dossier. Et si la justice, quand nous avons ester, a nommé un expert indépendant qui est en train de travailler et cet expert indépendant va porter un jugement. Si cela avait été aussi simple que ce que la Fédération dit, cela aurait été réglé depuis très très longtemps. Nous allons attendre la réponse du juge et de l'expert et ensuite nous pourrions en tirer les conclusions.

Le point de vue que nous, moi, Ligue Bretagne de voile et d'autres Ligues, interroge beaucoup les licenciés aussi.

Question Quel est le statut du litige ?

Réponse de Severine Le Floch : C'est un référé. Je voudrais préciser pour être très claire sur ce sujet, c'est une démarche qui a été faite contre l'avis du bureau mais avec l'avis du CA. Le bureau avait voté contre ce référé lorsque nous en avons été informé. Dans la suite à donner, c'est un référé, c'est en justice, nous attendons les conclusions au mois de Juin et la nouvelle équipe de Ligue devra prendre les décisions qui sont à prendre.

Vote des comptes de l'exercice 2020 :



Clôture des Votes a 11h28

Quitus d'affectation de l'exercice 2019

LIGUE **FF Voile** Bretagne

Affectation du résultat

« L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Déficit CESE en minoration de la réserve pour projet associatif à hauteur de 25 090 €,
- L'excédent de 29 220 € en report à nouveau"

1 Vote (Durée du vote 2 mn)

BRETAGNE

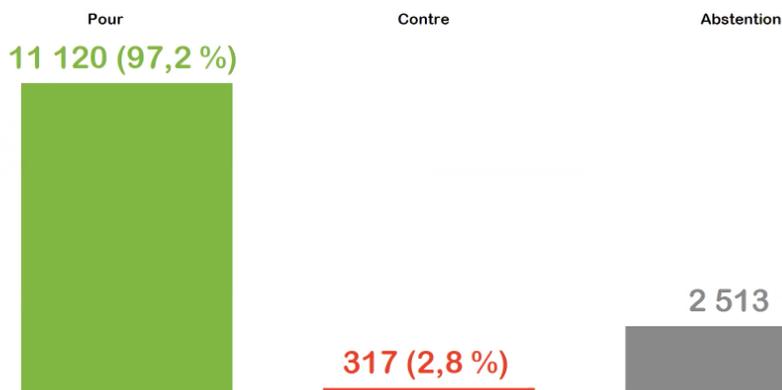
www.voile-bretagne.bzh

Vote de l'affectation du résultat :

Approbation de l'affectation du résultat est ainsi réalisée :

Déficit CESE en minoration de la réserve pour projet associatif à hauteur de 25 090 €, L'excédent de 29 220 € en report à nouveau

223 (13 950) Votants	220 (13 802) Votes	181 (11 120) Expr.
-------------------------	-----------------------	-----------------------



Présentation du Prévisionnel 2020 :



Présentation du Budget Prévisionnel

- La Trésorière : Séverine LE FLOCH
- Le Trésorier Adjoint : Noël DAHIREL
- [Budget Prévisionnel 2021](#)

www.voile-bretagne.bzh

Présentation des comptes par Séverine Le Floch

Cf. : document Assemblée Générale 2019

Severine remercie Dominique pour l'établissement de la compatibilité analytique

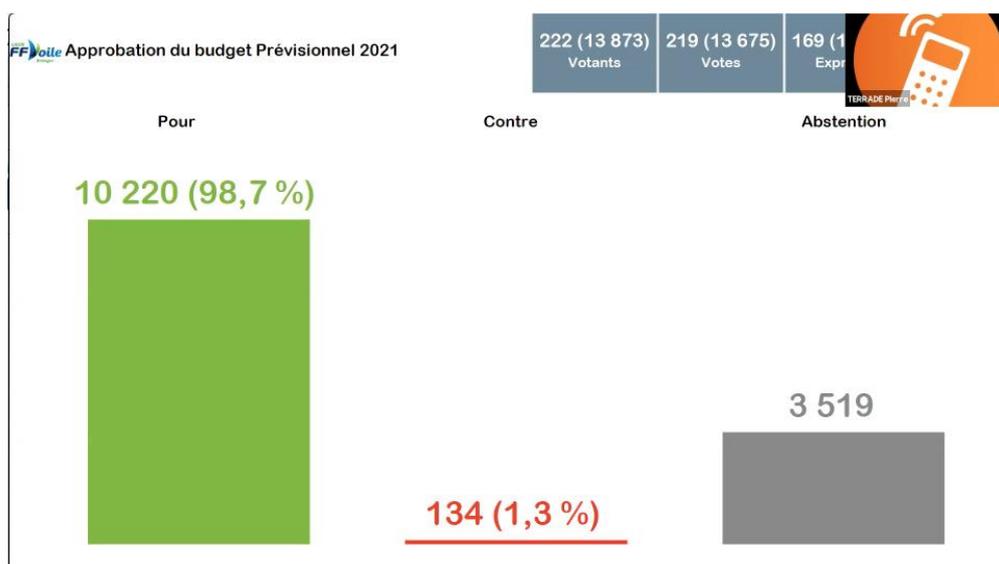
Un groupe de 5 membres de la Ligue a été missionné pour établir le budget.

Chaque commission a remonté ses besoins qui s'établissaient alors pour un budget à -160 K€

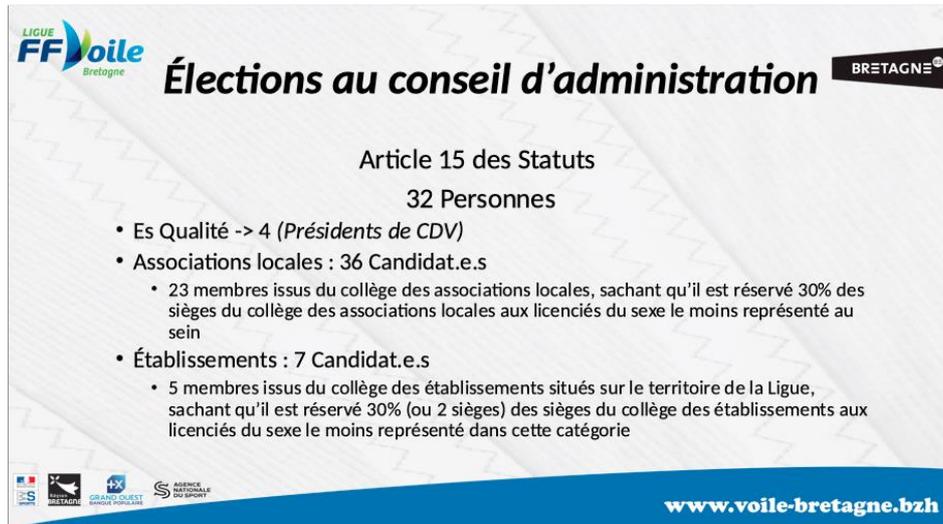
- La Ligue a réalisé des coupes dans les budgets, mais qui devait rester cohérent et en phase avec les réalités
- Un budget a été établi pour l'habitable avec l'open 5.7
- Sur les stages, un budget de 27,5 K€ a été prévu, malgré le contexte actuel, qui risque de perdurer sur les stages de Pâques
- Pour les Championnats de France, une enveloppe de 45 K€ a été provisionnée ce qui correspond à un budget moyen comparativement aux années précédentes (hors 2020 qui avait été provisionnée à hauteur de 12K€)
- Le budget total d'accès à la pratique sportive est prévu -70K€, ce qui correspond aussi à une moyenne sur les années précédentes.

- Le budget formation a été relevé avec l'arrivée d'Antoine, qui travaille en direct avec l'AFDAS pour les clubs, ce qui permet pour les club de ne pas avancer les fonds de formation. Ceci n'est pas encore le cas pour les établissements. La vente de ces formations pourront permettre le financement, d'autre projets.
- Equipe technique régionale dispose d'un budget de 12K€
- Concernant le Tour de Bretagne, il est prévu de trouver un partenaire permettant d'augmenter le budget
- La coupe de Bretagne sera légèrement déficitaire, mais en esperant qu'elle puisse se tenir
- Stabilité des frais de structures
- Produit de Licences sportive à hauteur de 130K€
- La partie du retour des titres de participation du CESE a été reporté dans les CDV pour les actions faites
- Le budget des Spot Nautique est prévu à l'équilibre
- Concernant la délivrance des Passeport Voile Régionalisé, il est prévu une année identique à celle passée.
- Sur les Budgets de Salaire, une partie des produits est lié au dossier ANS et la répartition de l'affectation des charges dans les commissions

Vote du Budget Prévisionnel :



Elections au Conseil d'administration



Élections au conseil d'administration

Article 15 des Statuts

32 Personnes

- Es Qualité -> 4 (Présidents de CDV)
- Associations locales : 36 Candidat.e.s
 - 23 membres issus du collège des associations locales, sachant qu'il est réservé 30% des sièges du collège des associations locales aux licenciés du sexe le moins représenté au sein
- Établissements : 7 Candidat.e.s
 - 5 membres issus du collège des établissements situés sur le territoire de la Ligue, sachant qu'il est réservé 30% (ou 2 sièges) des sièges du collège des établissements aux licenciés du sexe le moins représenté dans cette catégorie

www.voile-bretagne.bzh

Les candidats pour le Collège des Associations pour le CA de la Ligue Bretagne de Voile sont :

ALLAR Sebastien	LE FLOCH Severine
BARADAT Jean Luc	LE GOUIC Olivier
BAZIN Véronique	LE MOAL Janick
BESSEC Bruno	LE PEN Patrick
BOCQUET Bernard	MACE Yvon
BOUTTARD Gaël	MALANDIN DESMARCHELIER Manuella
BOVYN Olivier	MARTIN Gilles
COURTOIS Christine	MENOU Jean Claude
DAHIREL Noël	MOREAU Servane
DETTLING Françoise	MOURNIAC Sandrine
DORIER Léa	PAYOUX Jérôme
DRONNE Didier	POLINARI César
FAUTRAT Arnaud	POSTEC Thierry
GUILLON Laurent	POU TRIQUET Yvon
HILLION Maryse	QUIDEAU Patrick
JAMES Terry	RALEC Frédéric
JAOUEN Carole	TOUREAUX Guy
LE BRETON Bruno	VOISIN Oliver

Résultats des élections pour le Collège des Associations pour le CA de la Ligue Bretagne de Voile :

Voix exprimées : 12350
Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 105
Sièges : 23

BOCQUET Bernard	10549 voix	Élu(e)
POUTRIQUET Yvon	10221 voix	Élu(e)
RALEC Frederic	9375 voix	Élu(e)
BOUTTARD Gael	9370 voix	Élu(e)
DAHIREL Noel	8936 voix	Élu(e)
LE MOAL Jeannick	7723 voix	Élu(e)
TOUREAUX Guy	7483 voix	Élu(e)
LE BRETON Bruno	6603 voix	Élu(e)
LE FLOCH Séverine	6523 voix	Élu(e)
JAOUEN Carole	6513 voix	Élu(e)
MOREAU Servane	6500 voix	Élu(e)
COURTOIS Christine	6493 voix	Élu(e)
DETLING Françoise	6482 voix	Élu(e)
ALLARD Sebastien	6363 voix	Élu(e)
BOVYN Olivier	6142 voix	Élu(e)
MENOU Jean Claude	6083 voix	Élu(e)
HILLION Maryse	5805 voix	Élu(e)
MOURNIAC Sandrine	5778 voix	Élu(e)
DORIER Léa	5742 voix	Élu(e)
VOISIN Olivier	5716 voix	Élu(e)
FAUTRAT Arnaud	5683 voix	Élu(e)
POSTEC Thierry	5639 voix	Élu(e)
BESSEC Bruno	5520 voix	Égalité
GUILLON Laurent	5520 voix	Égalité

Sur les élus à égalité du nombre de voix, suivant les statuts de la Ligue Bretagne de Voile, le plus jeune est élu, en l'occurrence Laurent Guillon

Pour le Collège des établissements les candidats pour le CA de la Ligue Bretagne de Voile sont :

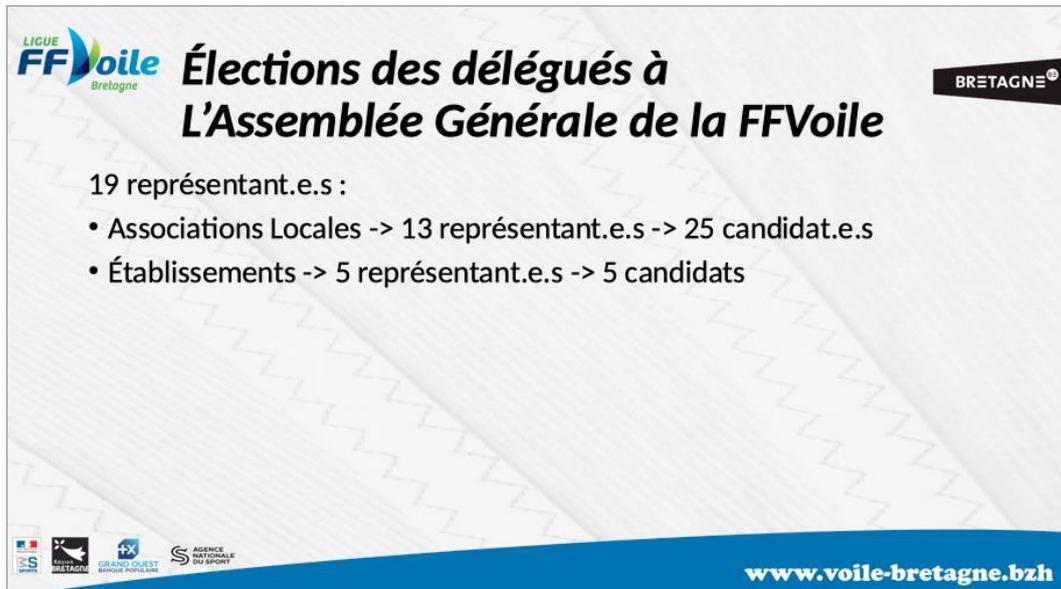
BELIARD Doriane
HAMON Cedrick
LE FLEM Jean Philippe
Le GOFF Ronan
MAILLARD Jean Yves
MARTIN Annick
SATIN Yves

Résultats des élections du Collège Etablissement pour le CA de la Ligue Bretagne de Voile :

LE FLEM Jean Philippe	1 216	Élu(e)
HAMON Cedrick	923	Élu(e)
MARTIN Annick	890	Élu(e)
MAILLARD Jean Yves	886	Élu(e)
BELIARD Doriane	738	Élu(e)

Bienvenue aux nouveaux membres représentants les associations et les établissements

Elections des représentants à l'Assemblée générale de la Fédération Française de Voile :



**Élections des délégués à
L'Assemblée Générale de la FFVoile**

19 représentant.e.s :

- Associations Locales -> 13 représentant.e.s -> 25 candidat.e.s
- Établissements -> 5 représentant.e.s -> 5 candidats

www.voile-bretagne.bzh

Les candidats pour le Collège des Associations à l'Assemblée Générale de la FFVoile sont :

ALLAIRE Patrick	KOWALSKI Jean marie
BARADAT Jean Luc	LE BOUCHER Pierre
BERNARD Patrick	LE BRETON Bruno
BERRY Cecile	LE FLOCH Severine
BOVYN Olivier	LE MER Guillaume
DAHIREL Noël	MENOU Jean Claude
DETLING Françoise	MEUNIER Philippe
FRASQUET Patrick	PARISSE Cecile
GUEUTIER Pierre	POUTRIQUET Yvon
JAMES Terry	ROUXEL Christian
JAOUEN Carole	VIDOR Remi
KERHOAS Michel	VISBECQ Didier

Résultats des élections pour le Collège des Associations pour l'Assemblée Générale de la FFVoile :

Voix exprimées : 12092
Majorité simple des voix exprimées

Non votés : 149
Sièges : 13

LE MER Guillaume	8612 voix	Élu(e)
ALLAIRE Patrick	6332 voix	Élu(e)
BOVYN Olivier	6053 voix	Élu(e)
LE BOUCHER Pierre	6020 voix	Élu(e)
LE BRETON Bruno	6018 voix	Élu(e)
JAOUEN Carole	5921 voix	Élu(e)
LE FLOCH Séverine	5909 voix	Élu(e)
DAHIREL Noel	5792 voix	Élu(e)
MENOU Jean Claude	5604 voix	Élu(e)
DETLING Françoise	5555 voix	Élu(e)
MEUNIER Philippe	5502 voix	Élu(e)
VISBECQ Didier	5408 voix	Élu(e)
LE FOURNIER Armelle	5404 voix	Élu(e)

Les candidats pour le Collège des Etablissements à l'Assemblée Générale de la FFVoile sont :

HAMON Cedrick

MAILLARD Jean Yves

LE FLEM Jean Philippe

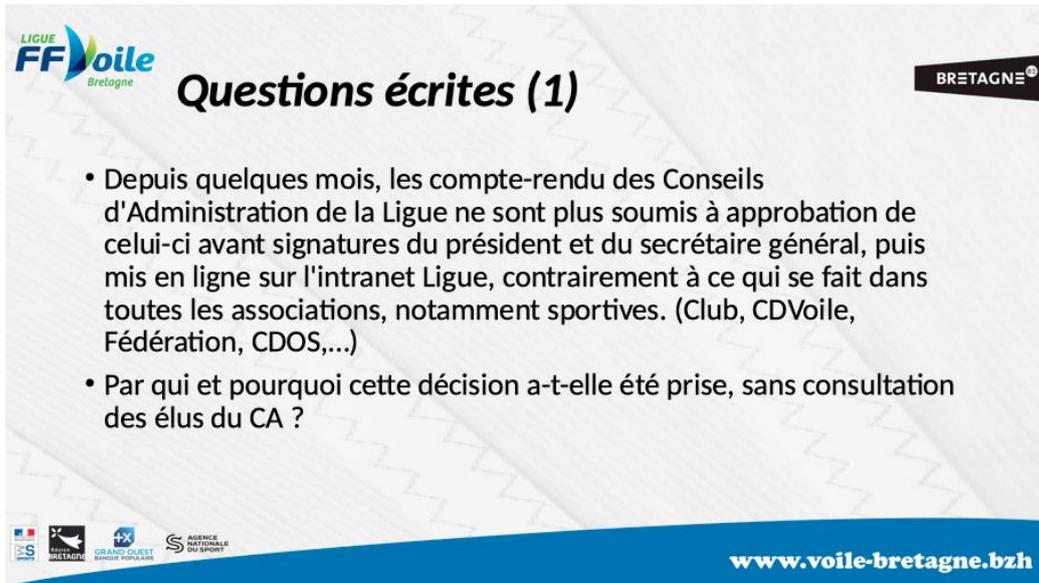
SATIN Yves

MARTIN Annick

Résultats des élections pour le Collège des Etablissements pour l'Assemblée Générale de la FFVoile :

HAMON Cedrick	931	Unanimité
MARTIN Annick	931	Unanimité
LE FLEM Jean Philippe	877	Élu(e)
MAILLARD Jean Yves	703	Élu(e)
SATIN Yves	517	Élu(e)

Questions Ecrites :

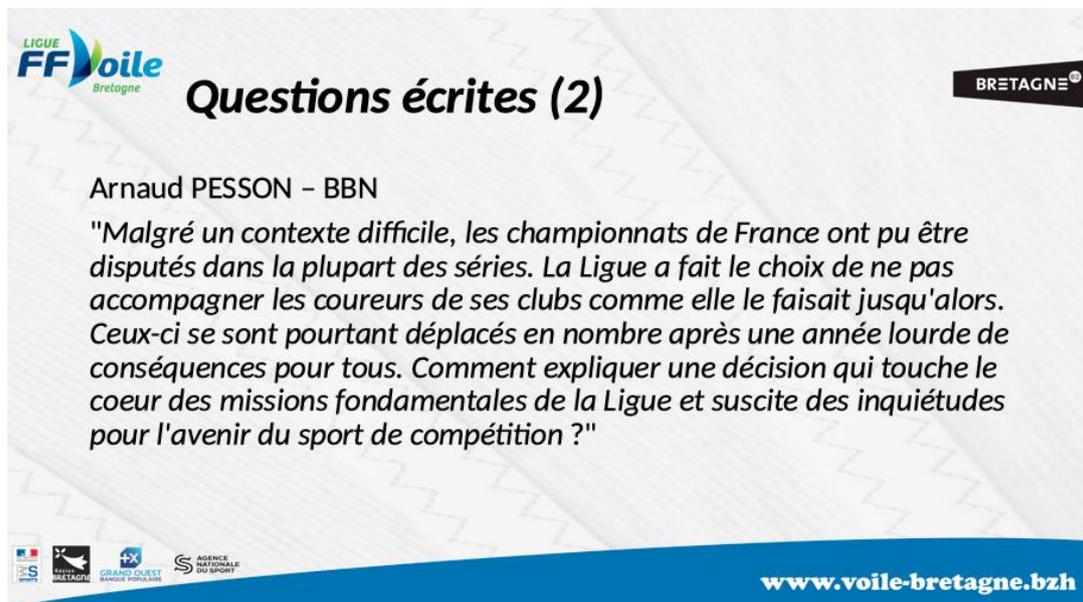


Questions écrites (1)

- Depuis quelques mois, les compte-rendu des Conseils d'Administration de la Ligue ne sont plus soumis à approbation de celui-ci avant signatures du président et du secrétaire général, puis mis en ligne sur l'intranet Ligue, contrairement à ce qui se fait dans toutes les associations, notamment sportives. (Club, CDVoile, Fédération, CDOS,...)
- Par qui et pourquoi cette décision a-t-elle été prise, sans consultation des élus du CA ?

www.voile-bretagne.bzh

Réponse de Jean Claude Menou: Suivant nos statuts, les compte rendus des conseils d'administration sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Il sont transmis en amont du CA suivant et libre à chacun de prendre connaissance de tous les documents relatif a ce conseil d'administration pour travailler sur les documents qui sont mis a leur disposition. On peut passer du temps a valider des décisions qui ont déjà été prises. Dans l'état de fait lorsque l'on va consulter les différents comptes rendus de différentes associations je ne constate pas forcément non plus l'approbation du compte rendu du conseil d'administration. Ceci pourra faire l'objet d'une discussion.



Questions écrites (2)

Arnaud PESSON – BBN

"Malgré un contexte difficile, les championnats de France ont pu être disputés dans la plupart des séries. La Ligue a fait le choix de ne pas accompagner les coureurs de ses clubs comme elle le faisait jusqu'alors. Ceux-ci se sont pourtant déplacés en nombre après une année lourde de conséquences pour tous. Comment expliquer une décision qui touche le coeur des missions fondamentales de la Ligue et suscite des inquiétudes pour l'avenir du sport de compétition ?"

www.voile-bretagne.bzh

Réponse de Pierre Gueutier : Comme indiqué dans la question, les coureurs se sont déplacés en nombre car il n'y avait pas de sélection, car il n'y a pas eu de Championnat de Bretagne avec des sélections pour les Championnats de France. Donc en l'occurrence l'équipe ETR de la Ligue, approuvé par le conseil d'administration de la Ligue, a décidé de défrayer les

responsables et coordinateur de série, ce qui a coûté 12 K€. La Ligue n'avait pas les moyens de faire beaucoup plus pour cette année, sachant que pour une année, comme indiqué dans le budget prévisionnel, c'est environ 45K€ de budget. La Ligue a fait 4K€ de bénéfice et même en retirant les 12K€ affectés à l'ETR, la Ligue aurait été très nettement en déficit. Ce qui a été décidé par le Conseil d'Administration, comme il n'y avait pas de sélection, c'est que les coureurs allaient sur les épreuves sans être sélectionnés par la Ligue Bretagne de Voile.

Question reçue durant l'AG :Thierry BIDON

Bonjour, les ERP de plein air avec encadrement apparaissent autorisés à être en activité sans limitation de nombre, avec précisé un protocole sanitaire renforcé. La distanciation est passée à 2 mètres sans masque...qu'en est-il de la navigation en équipage avec masque chirurgical en plan d'eau abrité svp ? (APCC reprise en J80 effective à 4 embarqués avec masque. Par contre pas en double 420 avec masque : risque de dessalage, de masque mouillé...) Quelles sont les interventions prévues pour RAISONNABLEMENT envisager une reprise de certaines navigations en équipage SVP ? Avez-vous les références d'un arrêté sur un « masque sport » dont on entend faire la promotion ? Merci.

Réponse de Jacqueline Palin : Les règles change constamment. Nous attendons le masque sport mais il n'est pas validé. Nous n'avons aucune position officielle du ministère. L'urgent est d'attendre.

Intervention des personnalités

ED Russo : Rebonjour, merci de me laisser intervenir en conclusion. C'était beaucoup mieux en présentiel mais on s'adapte avec les réunions en visio. Nous concluons une année 2020 beaucoup mieux que d'autre Fédération, cela grâce à nos efforts collectifs et à notre engouement pour notre sport. Je tiens tout particulièrement remercier tous les bénévoles à tous les niveaux qui font le noyau dur de notre sport et sans lesquels nous ne ferions que peu de choses. En tant que Président en 2020 de l'activité Paravoile-Handivoile, je souhaite reconnaître le travail de Janick le Moal qui ne cesse d'œuvrer dans le domaine du Paravoile en faisant de la région Bretagne une des Ligues les plus actives dans le développement et l'intégration aux personnes n'ayant pas un accès facile à notre sport. C'est un bon exemple d'un bénévole qui travaille tous les jours pour avancer ce sport et ouvrir ce sport à d'autres personnes qui n'ont pas un accès facile à ce sport. Aussi je tiens tout particulièrement les clubs réactifs dans cette période difficile avec une saison raccourcie, mais qui ont pu avoir une saison d'été correcte parce qu'ils ont été réactifs et se sont adaptés à la situation. Aussi les CDV qui assurent le déroulement de la politique régionale et Fédérale qui étaient là aussi en soutien pour cette période difficile et bien sûr les partenaires privés ou collectivités qui sont un pilier de notre sport comme les bénévoles.

Pour l'année à venir nous devons faire preuve malheureusement encore pour quelques semaines avant de voir la fin de cette crise et la reprise de la voile. Il vaut mieux prévoir une bonne participation à nos activités parce que nous avons tous beaucoup d'envie de faire de la voile et je peux témoigner que pour la préparation de la Semaine Olympique Française nous avons des inscriptions au 1^{er} Mars qui était de 1000 Athlètes, proche du record absolu de la

SOF, avant de l'annuler le lendemain le 2 Mars, mais cela démontre une envie de sortir sur l'eau. Il faut se préparer pour la fin du confinement afin de revoir les gens sur les plans d'eau pour faire de belles navigations.

Je souhaite aussi une période plus apaisée des relations entre la Ligue de Bretagne et la FFVoile, il n'y a rien de mieux que de travailler ensemble pour l'avancement de notre sport que sur des différents éventuels entre les deux entités. Je vous souhaite à tous et à toutes une reprise rapide de votre activité de sport et de voile une belle saison 2021, de belles navigations, de belles régates et encore merci de votre engagement au sein de votre Fédération, vous pouvez compter sur son engagement en 2021.

Luc Bodenan : Bonjour à tous et à toutes, c'est toujours un grand plaisir de vous retrouver même si une fois de plus cette année c'est en virtuel. J'espère que cela sera la dernière année et que l'an prochain on pourra boire un coup ensemble, c'est important la convivialité.

Donc la BPGO et moi même tenons à vous remercier de la qualité de nos relations dans notre partenariat. Je dirais que notre relation a dépassé le cadre du partenariat et que l'on est en symbiose et c'est très important

Je tenais à remercier tous les comités départementaux et les clubs qui nous font confiance maintenant depuis de nombreuses années et il y a encore quelques clubs qui nous ont rejoint cette année. Je suis très content car nous avons quasiment tous les clubs qui sont clients BPGO, et je tenais à vous remercier pour cela pour votre confiance.

Fort de cette adhésion, de cette complicité entre nous, et c'est important, la BPGO souhaite soutenir et aider les clubs dans cette année qui va malheureusement encore être difficile c'est pour cela que nous allons augmenter notre dotation et passer notre partenariat de 26K€ à 31K€ : deux axes le sportif avec la coupe des clubs avec Antoine Thebaut que je remercie également et l'écofinancement qui est l'axe majeur de notre partenariat, et je tenais fortement à remercier Dominique le Brouster pour sa complicité, sa réactivité et son professionnalisme, pour moi c'est très important d'avoir un relai de premier ordre.

Je tenais également à vous rappeler que la BPO continue à aider les licenciés en remboursant pour les nouveaux clients la première année la licence FFVoile et je tenais à vous confirmer le succès grandissant et énorme de la carte Voile FFVoile qui vous offre des réductions. Allez voir sur le site <https://www.voile-bpgo.fr/> vous allez voir toutes les réductions que vous pouvez avoir.

En résumé, une superbe année 2020, pleine de complicité, plus il y a de virtuel plus l'humain est important en cette année virtuelle, et cette année 2020 appelle une année 2021 encore meilleure en espérant que nous ayons de bonnes nouvelles pour renforcer encore plus notre partenariat.

Je vous souhaite une excellente assemblée générale et je vous dit à bientôt dans les clubs dans les comités, et à la ligue

Bye

Bruno Le Breton : Merci Luc pour ton intervention, nous connaissons le soutien de BPGO à la Ligue Bretagne de voile, et le sport et les clubs en particulier.

Jean Claude Menou remercie l'ensemble de l'équipe de la Ligue Bretagne de voile pour la tenue de cette assemblée dans des conditions techniques pointues.

Concernant l'élection du Président ou de la Présidente de la Ligue les membres élus vont être invités à se connecter à la vidéo conférence Zoom dont le lien va leur être expédié par mail. À l'issue de ce conseil d'administration le résultat du vote sera annoncé sur le site Web de la Ligue, Facebook, Twitter et un communiqué sera envoyé aux clubs.

Remerciements

Bruno Le Breton

Merci à tous

- Les Clubs
- Les intervenants
- Les élus de la Ligue
- L'équipe technique régionale
- Fabienne, Sophie, Jehanne, Dominique, Antoine pour la préparation de cette AG

C'est un vrai plaisir de travailler avec vous, au nom de l'équipe de salarié et des bénévoles, et à très bientôt sur les plans d'eau en espérant que l'on puisse avoir un peu de présentiel, mais je suis confiant pour les semaines qui viennent. Merci à tous

Bon Week end et à bientôt sur l'eau

Fin de l'Assemblée Générale de Ligue du 13 Mars 2021 à 12h35